

CAP EMPLOI HAUTE-

Handicap, recrutement & maintien

Livret d'accueil











Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - Mons - 43000 Le Puy en Velay ൂക: 04.71.02.13.87 - Mail : accueil@capemploi43.org

Site: www.capemploi-43.com









L'OPS CAP EMPLOI (Organisme de Placements Spécialisé) s'engage dans l'appui et l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi





OBJECTIFS

Faciliter le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et sécuriser le parcours professionnel des personnes en situation de handicap dans le secteur privé (AGEFIPH) ou public (FIPHFP).

OUI PEUT EN BENEFICIER?

- ► Tout demandeur d'emploi (inscrit ou non à Pôle emploi), ou travailleur indépendant dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans son parcours professionnel, nécessitant un accompagnement spécialisé et renforcé lié au handicap
- ► Tout salarié en situation de handicap confronté à la détérioration de son état de santé ou à l'évolution du contexte du travail rendant sa situation professionnelle incompatible avec son handicap
- ▶ Agents des 3 Fonctions Publiques : d'Etat, Territoriale et Hospitalière

COMMENT EN BENEFICIER?

Prendre contact avec l'OPS CAP EMPLOI Haute-Loire.





MODALITES ET CONTENUS

1/ Accompagnement vers l'emploi :

▶ Informer, conseiller et accompagner les demandeurs d'emploi dans la définition de leur projet professionnel, la formation, la recherche d'emploi, les aides et dispositifs existants

2/ Accompagnement dans l'emploi des salariés reconnus travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance :

- ► Informations et conseils sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi
- Analyse de la situation et accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées
- Mobilisation des aides et prestations techniques, humaines et financières pour la mise en œuvre de la solution de maintien
- Suivi durable après le maintien
- ▶ Dans le cas où le maintien dans l'emploi précédemment occupé n'est pas possible, la personne, si elle est salariée d'une entreprise privée, bénéficie du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) délivré par Cap emploi.





3/ Le Conseil en évolution professionnelle

L'OPS Cap Emploi 43 est opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) Vous rencontrez des difficultés sur votre poste de travail, vous ne pouvez plus exercer votre métier ou tout simplement vous souhaitez donner un nouvel élan à votre carrière professionnelle, Cap Emploi 43 vous accompagne dans votre nouvelle orientation

Le CEP, qu'est-ce que c'est?

- ▶ Il s'agit d'un service gratuit d'accompagnement des salariés du privé et des travailleurs indépendants afin d'envisager une reconversion professionnelle.
- ► Ce service est neutre, confidentiel et accessible aux personnes reconnues handicapées (RQTH) ou en cours de reconnaissance.

Le CEP, pour qui?

Ce service s'adresse aux salariés du secteur privé (en CDD, en CDI, en intérim), aux intermittents ou aux indépendants ; quel que soit votre âge, votre statut, votre secteur d'activité ou encore votre qualification.

Le CEP, pour quoi faire?

- Faire le point sur votre carrière professionnelle
- Découvrir de nouveaux métiers
- ► Connaître le marché du travail
- ▶ Créer ou reprendre une entreprise
- Évaluer vos aptitudes
- ▶ Valoriser vos compétences
- Pour vous reconvertir et vous former au nouveau métier choisi





Le CEP, comment ça marche?

▶ Vous appelez l'OPS Cap Emploi 43, vous demandez un rendez-vous avec un conseiller / une conseillère. Vous faites un point avec lui ou elle sur votre situation. Vous avez des rendez-vous réguliers afin d'avancer dans votre projet.

A SAVOIR

L'OPS CAP EMPLOI 43 propose un service individualisé de proximité. Chaque personne en situation de handicap est accompagnée par un conseiller référent tout au long de son parcours.













PRECISIONS UTILES

Les conseillers-ères insertion et maintien du réseau CAP EMPLOI présents dans chaque département assurent le conseil et l'accompagnement des personnes.

Suivant les besoins, les conseillers-ères peuvent faire appel :

- à des prestataires sélectionnées par l'AGEFIPH : ergonomes, spécialistes de certains handicaps (auditif, visuel...)
- à des partenaires : Services de Prévention et de Santé au Travail, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA)...
- à des prestataires mobilisables pour tous les demandeurs d'emploi : organismes de bilan de compétences ou de formation
- ▶ au FIPHP en ce qui concerne les Fonctions Publiques

QUI SOMMES-NOUS?

L'OPS CAP EMPLOI Haute-Loire appartient au réseau national des 98 organismes de placements spécialisés (CHEOPS) de la relation handicap et emploi. En Haute-Loire, ce service est porté par l'association ASEA 43, Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de Haute-Loire créée en 1945. La mission du Cap emploi s'inscrit dans le cadre d'une délégation de service public confiée par l'Etat (DGEFP), l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle Emploi. Ce service est donc gratuit.

15 conseillers-ères spécialisés interviennent sur tout le département, sur rendez-vous, au 04 71 02 13 87

vers et dans l'emploi» «Accompagnement expert handicap Charte

Rencontrer les employeurs du territoire et parler handicap et emploi avec eux

Regard différent Sensibilisation Pair-aidance

Trouver le rythme d'accompagnement adapté aux capacités de la personne, à son état de santé et à l'évolution de son état de santé

Santé / Rétablissement Sécurisation Capacités



CAP EMPLOI HAUTE-Handicap, recrutement & maintien

'ensemble de la société à l'égard des compensation du handicap et de Appliquer la loi du 11 février 2005 qui énonce le principe du droit à l'obligation de solidarité de personnes handicapées

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances

imite pas à la fourniture de prestations de existants. Il exprime aussi une volonté service public ou d'intérêt général ne se service en prolongement des dispositifs d'adaptation, de propositions et de «L'Engagement dans une mission de recherche de solutions».

Extrait Charte associative ASEA 43

respecter, mettre en «confiance» Accueillir, écouter activement, et trouver la juste place pour accompagner «Alliance» avec la personne

Permettre à la personne d'être actrice de sa vie dans la cité

Dignité -Inclusion Citoyenneté

les partenaires pour construire ensemble

et faciliter

Compensation Facilitation Formation

Mobiliser les outils adaptés en lien avec

et porteuse de son projet professionnel

Autodétermination







DROITS DE L'USAGER :

- Respect de la confidentialité
- Droit à un projet adapté au potentiel de la personne
- ▶ Droit à une prise en charge individuelle
- Non-discrimination
- ▶ Droit à l'expression
- Information sur les recours possibles en cas de désaccord

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

DEVOIRS DE L'USAGER:

- Respect de l'engagement de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé
- Respect des règles de bonne conduite avec les professionnels du Cap emploi
- Respect des horaires des rendez-vous individuels et des temps collectifs

"Considérant les orientations politiques départementales, régionales, nationales et européennes, l'association ASEA 43 s'implique dans toute situation conforme à ses valeurs et à son objet. Elle s'attache à proposer des réponses adaptées aux besoins des personnes en difficulté"





DE LA FAMILLE

ET DE LA SOLIDARITÉ

LES SERVICE DE L'ÉTAT EN HAUTE-LOIRE

Défenseur des droits Article créé le 19/04/2016 Mise à jour le 19/04/2016



En Haute-Loire, le Délégué des droits est :

Pour les circonscription de Brioude et Le Puy en Velay, Monsieur **Guy LASCHAMP** que vous pouvez contacter par e-mail à l'adresse suivant :

guy.laschamp@defenseurdesdroits.fr ou par téléphone au 04 71 09 91 25 pour prendre rendez-vous

Pour la circonscription d'Yssingeaux,

Madame Anne SCHIRRER que vous pouvez contacter par e-mail à l'adresse suivante :

anne.schirrer@defenseurdesdroits.fr ou par téléphone au 04 71 65 78 88 pour prendre rendez-vous

Il est à même de vous aider, outre pour la Défense des enfants, pour la Médiation avec les services publics, dans le domaine de la Discrimination ou dans celui de la Déontologie.

Le rapport du Défenseur des Droits est disponible et téléchargeable sur le site du Défenseur des droits :

http://www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-deleque/trouver-votre-deleque/departement/43



Accueil téléphonique

04 71 02 13 87

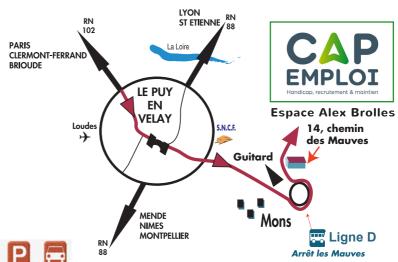
du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h

(fermé le lundi matin)

Ouverture des bureaux

Lundi 13h30 à 17h00 Mardi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 Mercredi Jeudi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 Vendredi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

















DATES ET LIEUX DE VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

	Nom Conseiller-ère :
	Tél:
	Email :
	Adresse:
•••••	
•••••	
•••••	

« Vous avez accès aux informations relatives à politique des Cap emploi en termes de protection des données personnelles sur le site internet : https://www.capemploi-43.com/rgpd/politique-de-la-rgpd.html »

